



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, mardi 18 février 2020

Élections municipales et communautaires 2020 : Plus que 9 jours pour déposer sa candidature

Les élections municipales et communautaires se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Les candidats ont jusqu'au jeudi 27 février inclus pour déposer leur dossier de candidature.

Depuis les dernières élections municipales de 2014, la réglementation a évolué. Désormais, tous les candidats des communes de moins de 1000 habitants doivent déposer leur candidature au préalable du scrutin. Il en est de même pour les listes dans les communes de plus de 1000 habitants.

Il est vivement conseillé aux candidats d'anticiper leur dépôt de candidature afin d'avoir le temps de compléter leur dossier le cas échéant.

Tout dossier incomplet le 27 février à 18h ne pourra être enregistré par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Les déclarations de candidatures sont enregistrées en préfecture à Chambéry et en sous-préfectures d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne :

- jusqu'au 27 février à 18 heures pour le 1er tour des élections municipales du 15 mars 2020.
- et les 16 et 17 mars à 18 heures pour le second tour du 22 mars 2020.

La prise de rendez-vous préalable à la déclaration de candidature est vivement conseillée pour éviter les temps d'attente. Le module de prise de rendez-vous est accessible sur le site internet des services de l'État en Savoie : www.savoie.gouv.fr

Jours et horaires de dépôt pour le 1er tour de scrutin :

Jusqu'au mercredi 26 février 2020 de 9 heures à 16 heures 30 (l'accueil n'est pas assuré le samedi ni le dimanche)

Le jeudi 27 février 2020 de 9 heures à 18 heures

Jours et horaires de dépôt pour le second tour de scrutin :

Le lundi 16 mars 2020 de 12 heures à 16 heures 30

Le mardi 17 mars 2020 de 9 h à 18 h.